MONNIEZ IMMOBILIER - AGENCES A SAINT-OMER et HAZEBROUCK

AUDOMAROIS IMMOBILIER - SARL au capital de 7 500€

RCS: DUNKERQUE 449 776 384

Siège social: 21 rue J Dehaene - 59190 HAZEBROUCK

Carte professionnelle CPI 5908 2018 000 030 680 délivrée par CCI Grand LILLE – RCP AXA France IARD 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE Cedex – Sans maniement de fonds

Médiateur de la consommation : Association MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc Mesemena, 44500 LA BAULE Mail : contact@medimmoconso.fr Site internet : http://medimmoconso.fr

Ventes

1/ Honoraires TTC de transaction :

Prix de vente	Honoraires TTC (1) 4.600 € (2)	
Jusqu'à 60.000€		
De 60.001 à 80.000 €	5.950 € (2)	
De 80.001 à 100.000 €	7.6 %	
De 100.001 à 115.000 €	6.8 %	
De 115.001 à 130.000 €	6.0 %	
De 130.001 à 150.000 €	5.3 %	
De 150.001 à 400.000 €	ma xaeil aeb 5,0 % noite	
De 400.001 à 600.000€	4.5 %	
De 600.001 à 1.000.000€	4.0 %	
A partir de 1.000.001€	3.5 %	

(1) dont TVA à 20 %

(2) montant forfaitaire

Les honoraires de transaction sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

2/ Honoraires TTC de rédaction d'actes : 380 € TTC à la charge de l'acquéreur.

3/ Honoraires TTC d'estimation (en l'absence d'un mandat de vente confié à l'agence et hors opérations commerciales particulières)

	< 4 pièces	4 à 5 pièces	6 à 7 pièces	+ de 7 pièces
Appartement ou maison	220€	290 €	360 €	450 €

Autres biens ou estimations groupées de plusieurs biens : Sur devis

4/ Honoraires de transaction sur fonds de commerce, droits au bail, immeubles professionnels :

Prix de vente	Honoraires TTC (1)		
Jusqu'à 45.000€	6.000 € (2)		
De 45.001€ à 65.000 €	7.500 € (2)		

A partir de 65.001€	11,96 %	

Locations

1/ baux relevant de la loi n°89-462 du 06/07/1989

* Honoraires d'entremise et de négociation : 115 € TTC à la charge du bailleur.

Si Superficies < ou = 45 m²

- * Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (baux relevant de la loi n°89-462 du 06/07/1989) : 8 € / m² TTC à la charge du bailleur et 8 € / m² à la charge du locataire.
- * Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (baux relevant de la loi n°89-462 du 06/07/1989) : 3 € / m² TTC à la charge du bailleur et 3 € / m² à la charge du locataire.

Si superficies > ou = 46 m²

- * Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (baux relevant de la loi n°89-462 du 06/07/1989) : 5,85% TTC du montant du loyer annuel charges incluses à la charge du bailleur et 5,85% à la charge du locataire.
- * Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (baux relevant de la loi n°89-462 du 06/07/1989) : 2,52% TTC du montant du loyer annuel charges incluses à la charge du bailleur et 2,52% TTC à la charge du locataire
- 2/ Honoraires de location pour les locaux professionnels (Art 57A de la loi 1986) et commerciaux (article L145-1) :
- * Honoraires H.T de visite, de constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail : 2 Mois de loyers mensuels HT (hors TVA sur loyers & provisions pour charges) + TVA en sus à la charge du preneur
- * Frais d'enregistrement du bail : 120 € HT + TVA en sus à la charge du preneur
- * Frais d'état des lieux réalisé par huissier : Frais d'huissier à partager 50/50 entre le preneur et le bailleur

Gestion locative

Honoraires de gestion : 5 % HT soit 6 % TTC à la charge du bailleur.

Autres services optionnels en gestion locative :

- 2,50 % TTC des loyers (charges comprises) représentant l'Assurance Loyers Impayés